

## ANNEXE 1

### Démarche et méthodologie

Les sources : Les résultats figurant dans ces tableaux de synthèses permettent de dresser une situation des régimes indemnitaires des corps IATSS au titre de l'année 2015. Ils sont issus des outils de restitutions **POLCA** (outils de suivi de la masse salariale exploitant les bulletins de salaire).

Les indemnités retenues : Pour chaque corps, une sélection des éléments de rémunération a été effectuée afin de **retenir uniquement les indemnités attachées au corps étudié** (PFR, IFTS, IAT, PPRS...). C'est-à-dire celles que l'on considère comme étant perçues par l'ensemble des agents d'un corps, quelle que soit sa fonction.

Ainsi, les primes ponctuelles ou indemnités accessoires **ne sont pas retenues** dans ces synthèses (vacations, heures supplémentaires, jury, CET...).

Le cas échéant, des regroupements de plusieurs indemnités sont opérés afin de faciliter la lisibilité des tableaux. Certaines indemnités versées à tort mais qui semblent relever des indemnités principales du corps ont été conservées (IFTS encore versées aux attachés par exemple).

Au mois de septembre 2015, le RIFSEEP a été appliqué à la filière administrative. L'IFSE, le CIA et la garantie indemnitaire ont ainsi été ajoutés aux indemnités principales en complément de la PFR.

Les effectifs : Le nombre de personnes physiques et d'ETP emplois sont des arrondis correspondant à une moyenne annuelle des effectifs présents au cours de l'année (cumul mensuel/12).

Mode de calcul : Les montants versés en 2015 par indemnité sont rapportés à l'ensemble des ETP recensés pour une même affectation et un même corps/grade.

Si un agent ne perçoit pas l'indemnité en question, il est donc tout de même pris en compte dans le calcul de la moyenne.

Les synthèses nous renseignent ainsi sur les montants moyens annuels des indemnités versées aux agents, en fonction de leur affectation et de leur corps/grade.

**Les synthèses restent donc des estimations approximatives sur les montants moyens annuels des indemnités versées aux agents, en fonction de leur affectation et de leur grade.**

L'interprétation de ces statistiques doit ainsi être nuancée par les modes de calcul utilisés, les sélections d'indemnités opérées et enfin, la fiabilité des données présentes dans les outils (erreur de codification, rappels d'indemnités, codes grade obsolètes, ETP comptabilisés sans indemnité,...).

## ANNEXE 2 - MEN 2015 : Evolution des montants indemnitaires moyens versés entre 2013 et 2015 (hors administration centrale)

Filière	Corps	Indemnité principale prise en compte	Affectation <sup>(3)</sup>	MEN (hors administration centrale)					
				2013	2014	2015	Evolution 2014-2015		Evolution 2013-2015
				Montant moyen constaté	Montant moyen constaté	Montant moyen constaté	Valeur	%	%
Administrative	AAE <sup>(1)</sup>	PFR	SA	8 954 €	9 065 €	9 298 €	233 €	2,6%	3,8%
			EPLE	6 352 €	6 412 €	6 591 €	179 €	2,8%	3,8%
			Global	7 017 €	7 095 €	7 295 €	201 €	2,8%	4,0%
Administrative	SAENES	PFR	SA	5 028 €	5 144 €	5 190 €	46 €	0,9%	3,3%
			EPLE	4 283 €	4 382 €	4 440 €	58 €	1,3%	3,7%
			Global	4 588 €	4 676 €	4 730 €	54 €	1,2%	3,5%
Administrative	ADJAENES	IAT	SA	2 821 €	2 906 €	2 951 €	45 €	1,6%	4,6%
			EPLE	2 671 €	2 779 €	2 812 €	33 €	1,2%	5,3%
			Global	2 718 €	2 819 €	2 858 €	37 €	1,3%	5,1%
Médico-Sociale	Médecin CT	/SS	Global	9 407 €	9 511 €	9 671 €	160 €	1,7%	2,8%
			Global	6 455 €	6 449 €	7 884 €	1 435 €	22,3%	22,1%
			Global	6 088 €	6 116 €	6 177 €	61 €	1,0%	1,5%
Médico-Sociale	Infirmière cat. A	/FRS	Global	3 388 €	3 425 €	3 472 €	48 €	1,4%	2,5%
			Global	3 327 €	3 527 €	3 639 €	112 €	3,2%	9,4%
			Global	3 994 €	4 043 €	4 118 €	75 €	1,8%	3,1%
Ouvrière	ATEC <sup>(2)</sup>	/AT/SS	Global	2 179 €	2 291 €	2 423 €	132 €	5,8%	11,2%
			Global	10 357 €	10 597 €	10 755 €	159 €	1,5%	3,8%
			Global	5 147 €	5 258 €	5 262 €	4 €	0,1%	2,2%
ITRF	ASI	PPRS	Global	3 985 €	4 062 €	4 080 €	18 €	0,4%	2,4%
			SA	3 227 €	3 318 €	3 361 €	42 €	1,3%	4,1%
			EPLE	4 476 €	4 594 €	4 554 €	-40 €	-0,9%	1,7%
ITRF	Technicien RF	PPRS	Global	3 836 €	3 950 €	3 957 €	7 €	0,2%	3,2%
			SA	2 826 €	2 956 €	2 908 €	-48 €	-1,6%	2,9%
			EPLE	2 674 €	2 776 €	2 807 €	31 €	1,1%	5,0%
ITRF	Adjoint TRF	PPRS	Global	2 691 €	2 797 €	2 816 €	19 €	0,7%	4,6%

Sources : POLCA 2015

<sup>(1)</sup> Les éléments indemnitaires concernant les CASU ont été pris en compte pour l'année 2013 afin de calculer l'évolution sur un périmètre constant.<sup>(2)</sup> ATEC : moyennes (2012/2013/2014) recalculées avec prise en compte de l'ISS<sup>(3)</sup> SA : données concernant les personnels en fonction dans les services académiques - EPLE : données concernant les personnels en fonction dans les EPLE

## Annexe 3 - Evolution des montants indemnitaires (indemnités principales) moyens versés entre 2014 et 2015 au MEN

Filière	Corps	Grade	MEN (hors adm. centrale)		Filière	Corps	Grade	MEN (hors adm. centrale)		Filière	Catégorie type	Grade	MEN (hors adm. centrale)	
			Montant moyen constaté	Evolution 2014-2015 %				Montant moyen constaté	Evolution 2014-2015 %				Montant moyen constaté	Evolution 2014-2015 %
Administrative	AAE (1)	APA	8 994 €	1,8%	ITRF	IGE	IGE hors classe	6 556 €	3,6%	Administrative + ITRF	A type	APA /IGE h. c	8 947 €	1,7%
		AA	6 074 €	2,1%			IGE 1ère classe	5 430 €	0,8%			AA/IGE 1c. 2c.	5 939 €	1,7%
		Global(2)	7 034 €	2,4%			IGE 2ème classe	5 119 €	-0,7%			Global	6 832 €	2,1%
	SAENES	SAENES cl. ex.	5 012 €	1,4%		Global	5 262 €	0,1%	SAENES ce/TRF ce		4 922 €	1,3%		
		SAENES cl. sup.	4 812 €	1,6%		TECHRF cl. ex.	4 096 €	0,1%	SAENES cs/TRF cs		4 753 €	1,4%		
		SAENES cl. normale	4 605 €	0,8%		TECHRF cl. sup.	4 038 €	-0,1%	SAENES cr/TRF cr		4 522 €	0,8%		
	ADJAENES	Global	4 730 €	1,2%		Global	3 899 €	0,2%	Global		4 649 €	1,1%		
		ADJAENES P1	2 896 €	0,8%		Global	3 957 €	0,2%	ADJAENES p1/ATRF p1		2 901 €	0,6%		
		ADJAENES P2	2 879 €	1,1%		Global	2 930 €	-0,5%	ADJAENES p2/ATRF p2		2 874 €	1,2%		
		ADJAENES 1C	2 848 €	1,5%		Global	2 860 €	1,4%	ADJAENES 1c/ATRF 1c		2 830 €	1,3%		
Global	ADJAENES 2C	2 763 €	1,6%	Global	2 716 €	-1,6%	ADJAENES 2c/ATRF 2c	2 757 €	1,3%					
	Global	2 856 €	1,3%	Global	2 816 €	0,7%	Global	2 848 €	1,2%					

Sources : POLCA 2015

(1) Hors attachés hors classe et directeurs de service

(2) Les documents transmis lors du CTMEN du 12 mai 2016 comportait une erreur concernant la moyenne versée aux AAE qui était en fait de 6 871€.